

Annexe 5

Proposition de protocole sanitaire pour le Natur'Zoo de Mervent

- Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19.

- Nommer un responsable au sein de l'établissement en charge des mesures Covid-19 et de leur application.

- Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans l'établissement en amont de la visite et sur le site (Mise en place de panneaux pédagogiques avant l'accueil et à différents endroits dans le parc + site internet et réseaux sociaux).

- Imposer le respect des gestes barrières au personnel, prestataires et clients.

- Imposer le port du masque à tout le personnel et aux prestataires extérieurs avec changement de masque régulièrement.

- Mettre à disposition des visiteurs et des salariés des produits désinfectants en libre-service.

- Demander aux visiteurs de respecter 1 mètre de distance entre chaque famille.

- Installer un équipement de protection tel qu'un plexiglas aux caisses boutique et snack à emporter (accueil déjà équipé).

- Renforcer le nettoyage et la désinfection des sanitaires (tout équipement) par le personnel et proposer des produits désinfectants en libre-service pour les visiteurs (gel hydroalcoolique).

- Renforcer le nettoyage et la désinfection de l'aire de jeux pour les enfants.

- Pour les espaces de restauration, de boutiques, et caisses d'entrée, favoriser le paiement par carte bancaire sans contact, désinfecter régulièrement les terminaux de paiement, imposer les distances de sécurité par un marquage au sol pour les files d'attente en intérieur (uniquement boutique), faire appliquer la distance de sécurité d'1 mètre pour la circulation des familles.

- Sur la partie snack-restauration et aires de pique-nique, espacer les tables afin de respecter 1 mètre de distance entre chaque famille et mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

- Vente uniquement de sandwiches et frites à emporter en attendant les nouvelles directives.

- Renforcer le nettoyage des tables de snack et de pique-nique (désinfection après chaque utilisation des visiteurs).

- Le Natur'Zoo s'engage à limiter l'accueil de visiteurs pour respecter les 4 m² de place par personne. Donc le nombre maximum de visiteurs n'excédera jamais plus de 800 pers/jour soit moins de 400 pers. en même temps.

NB : pas d'affluence importante prévue avant les journées du mois d'août (en mai et juin : environ 3/400 personnes/ dimanche par exemple).

- Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19.

- Mettre en isolement durant 14 jours tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes du Covid-19 ou revenant d'une zone déclarée « zone exposition à risque Covid-19 ».

* * *